

par la loi des banques. Nous avons le droit de demander des explications sur certaines choses obscures qui se trouvent dans les rapports que la loi exige de la banque, et ces explications, on nous les refuse.

Nous ne cacherons pas à M. Weir que son silence, qui est peut-être très prudent, est mal interprété par ceux qui s'occupent d'affaires financières.

Voyons, M. Weir, un bon mouvement ! Parlez, le public anxieux est suspendu à vos lèvres !

**La Chambre de
Commerce
du district de
Montréal.**

La Chambre de Commerce du district de Montréal a repris, vendredi dernier, le cours de ses assemblées mensuelles.

Son président, M. H. Laporte, y a annoncé qu'une charte spéciale lui a été accordée par le parlement fédéral. Cette charte spéciale, tout en la laissant fonctionner, pour les affaires générales, sous l'autorité de la loi générale concernant les chambres de commerce, lui a accordé les pouvoirs particuliers suivants :

10 D'augmenter le nombre de ses officiers.

20 D'émettre des obligations jusqu'à concurrence d'une somme de \$500,000, pour se procurer les fonds nécessaires à la construction d'un édifice convenable.

La chambre se trouve donc, aujourd'hui, munie des pouvoirs nécessaires pour mener à bien le projet de M. Laporte, de construire un édifice à la hauteur de son prestige. Nous espérons que l'on fera usage de ce pouvoir dans le plus bref délai possible.

Et, si l'on nous permet de donner notre humble avis, nous signalerons à M. Laporte une occasion véritablement providentielle qui s'offre en ce moment : L'édifice de la banque du Peuple va être probablement mis bientôt sur le marché, car la banque, lorsqu'elle rouvrira ses portes, aura plus besoin d'argent que de bureaux luxueux. La chambre aurait ainsi l'occasion d'acheter, pour un prix raisonnable, un des plus beaux et des plus spacieux édifices de la ville de Montréal. La banque comptait en retirer 4 p. c. du capital employé : \$250,000, et avoir ses bureaux par dessus le marché. Ce calcul placerait le revenu des étages supérieurs à \$10,000 par année, sans compter le rez de chaussée. Dans ce rez de chaussée, la chambre pourrait se tailler un local amplement suffisant et retirer \$2,000 de loyer de ce qui resterait. En payant l'édifice \$200,000, la chambre pourrait

donc se faire un revenu de \$11,000 à \$12,000, suffisant pour payer 5 p. c. d'intérêt aux porteurs d'obligations et faire face aux charges ordinaires : taxes, assurances, etc, sans y employer le produit des cotisations de ses membres.

Il est évidemment préférable, au point de vue du placement, d'acheter une propriété louée, en plein rapport, que de faire construire sans savoir où l'on pourra trouver des locataires.

Dans tous les cas, nous soumettons humblement la chose au conseil de la Chambre.

**La visite
des pompiers
parisiens.**

Nos concitoyens de Québec se félicitent d'avoir attiré l'attention des autorités françaises qui leur envoient deux officiers du corps des pompiers de Paris, pour y étudier le système de protection contre l'incendie.

En Europe, où les villes sont bâties en pierre et en fer, la menuiserie même et les planchers étant souvent en fer ou en acier, les incendies désastreux sont peu fréquents, les commencements d'incendie sont promptement circonscrits et étouffés. Il s'en suit qu'on n'y sent pas le besoin d'une organisation perfectionnée comme au Canada ou aux États-Unis, où les constructions ne sont souvent qu'un assemblage de matériaux combustibles.

Cependant, par la grande étendue des bâtisses, et leur hauteur d'étages, les grandes conflagrations en Europe entraînent presque toujours de nombreux accidents de personnes ; tandis que, dans l'Amérique du Nord, ces accidents sont rares et ne sont possibles, grâce au service de sauvetage, que lorsque l'incendie a été découvert trop tard.

Nous croyons que les pompiers parisiens ne trouveront peut-être pas ici des pompiers plus dévoués, plus énergiques, plus disciplinés que chez eux, mais qu'ils pourront constater que tout cela existe également chez nous au plus haut degré. Ce qui leur fournira un fertile sujet d'études, c'est le matériel, l'outillage perfectionné dont nous nous servons, tant pour combattre l'incendie, que pour appeler les pompiers et les mettre en face de l'ennemi. De ce côté, nous ne craignons point de rivaux et nos pompiers pourront faire ouvrir les yeux bien grands à leurs visiteurs, si ces Messieurs, surtout, poussent jusqu'à Montréal.

